

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Hydrophilic Polymer Elastomer Ball

### RUBRIQUE 1: Identification.

#### 1.1. Identificateur de produit

##### Marque commerciale

Hydrophilic Polymer Elastomer Ball

##### Autres noms / Synonymes

H-1000-0403-01-A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisation professionnelle industrielle du palpeur à ultrasons RUP1 pour le système REVO de Renishaw  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

##### Utilisations déconseillées

Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Nom et adresse de l'entreprise

##### **Renishaw plc**

New Mills

Wotton-under-Edge,

GL12 8JR, Gloucestershire,

Royaume-Uni

+44 (0) 1453 524524

www.renishaw.com

##### Courriel

msds@renishaw.com

##### Fiche de données de sécurité rédigée le

2024-04-02

##### Version de la fiche de données de sécurité

1.0

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Dans un cas d'urgence contacter 911

Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS): 1-800-332-1414

Colombie-Britannique (DPIC): 1-800-567-8911

Manitoba: 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

Nouveau-Brunswick: 911

Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK): 1-800-565-8161

Ontario (CAO): 1-800-268-9017

Québec (CAPQ): 1-800-463-5060

Saskatchewan (PADIS): 1-866-454-1212

Yukon: (867) 393-8700

D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou \*666 sur un téléphone cellulaire (24 h)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

Coordonnées du fournisseur en cas d'urgence : +44 (0) 1453 524524 (heures ouvrables au Royaume-Uni, de 08 h à 17 h UTC du lundi au jeudi, de 08 h à 13 h le vendredi)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification selon le SIMDUT 2022.

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.

STOT SE 3; H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2; H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mention(s) de danger**

Nocif en cas d'ingestion. (H302)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373)

**Conseil(s) de prudence****Précautions**

-

**générales**

Ne pas respirer les poussière/fumées/vapeurs. (P260)

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)

**Intervention**

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P312)

**Stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

Garder sous clef. (P405)

**Élimination**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

**Contient**

éthylène-glycol

**Autre étiquetage**

Sans objet.

**2.3. Autres dangers****Autre**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Sans objet. Ce produit est un mélange.

**3.2. Mélanges**

| Produit/composant                                | Identifiants       | % w/w  | Classification   | Note |
|--|--------------------|--------|--|------|
| éthylène-glycol                                  | N° CAS : 107-21-1  | 60-80% | Acute Tox. 4, H302<br>STOT SE 3, H336<br>STOT RE 2, H373 |      |
| Acide 2-propénoïque, homopolymère, sel de sodium | N° CAS : 9003-04-7 | 1-3%   | Eye Irrit. 2, H319                                       |      |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

**Autres informations**

-

**RUBRIQUE 4: Premiers soins****4.1. Description des premiers secours****Généralités**

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Demandez l'assistance d'un médecin.

#### Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

#### Brûlure

Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limiter les déversements, balayer et évacuer à la pelle dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Stocker dans des récipients appropriés et fermés adaptés à l'élimination.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

### RUBRIQUE 7: Manutention et stockage.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune condition spéciale requise

##### Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

##### Température de stockage

Pas d'exigences particulières.

##### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### ALBERTA

éthylène-glycol

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): (c) 100

Observations:

3 =La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

---

##### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

éthylène-glycol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 mg/m<sup>3</sup> (partic.)

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 20 mg/m<sup>3</sup> (partic.); C 100 mg/m<sup>3</sup> (aérosol / aérosol) ; C 50 mg/m<sup>3</sup> (vapeur / vapeur)

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

---

##### ONTARIO

éthylène-glycol

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): C 100 mg/m<sup>3</sup> (Aerosol only)

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

---

##### QUEBEC

éthylène-glycol

Observations:

RP = Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

---

##### SASKATCHEWAN

éthylène-glycol

VECD/Plafond (mg/m<sup>3</sup>): 100

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

##### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

##### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

##### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail

indiquées ci-dessus.

#### Mesures techniques

Appliquez les précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

#### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

#### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

##### Généralités

Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

##### Équipements respiratoires

| Type   | Classe | Couleur | Normes |
|--|--------|---------|--------|
| Rien de spécial quand utilisé tel que prévu. |        |         |        |

##### Protection de la peau

| Recommandé                                  | Type/Catégorie | Normes |
|---|----------------|--------|
| Rien de spécial quand utilisé tel que prévu | -              | -      |

##### Protection des mains

| Matériel           | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes                  |
|--------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Caoutchouc nitrile | 0.4                    | > 480                   | EN374-2, EN374-3, EN388 |



##### Protection des yeux

| Type   | Normes |
|--|--------|
| Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux de protection conformément à la norme EN166 | EN 166 |



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

Solide

#### Couleur

Rouge

#### Odeur

Pas d'odeur

#### Seuil olfactif (ppm)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

#### pH

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

#### Densité (g/cm<sup>3</sup>)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

#### Viscosité cinématique

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

#### Caractéristiques des particules

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## Changement d'état

### Point de fusion (°C)

70

### Point d'ébullition (°C)

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

### Pression de vapeur

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

### Densité de vapeur

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

### Température de décomposition (°C)

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

## Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

### Point d'éclair (°C)

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

### Inflammabilité (°C)

Le matériau n'est pas combustible.

### Température d'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Limite d'explosivité (% v/v)

Ne s'applique pas aux solides.

## Solubilité

### Solubilité dans l'eau

Insoluble

### n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## 9.2. Autres informations

### Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

### D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

### Capacités oxydantes

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Produit/composant   | éthylène-glycol |
| Espèce :            | Rat             |
| Voie d'exposition : | Oral            |
| Test :              | DL50            |
| Valeur :            | 7712 mg/kg      |

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| Produit/composant | éthylène-glycol |
| Espèce :          | Souris          |

Voie d'exposition : Dermique  
 Test : DL50  
 Valeur : >3500 mg/kg

Produit/composant : éthylène-glycol  
 Espèce : Rat  
 Voie d'exposition : Inhalation  
 Test : DL50  
 Valeur : >2.5 mg/L

Produit/composant : Acide 2-propénoïque, homopolymère, sel de sodium  
 Espèce : Rat  
 Voie d'exposition : Oral  
 Test : DL50  
 Valeur : >5000 mg/kg

Nocif en cas d'ingestion.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Produit/composant : éthylène-glycol  
 Organe cible : Système nerveux central

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Produit/composant : éthylène-glycol  
 Organe cible : Rein

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sur le long terme**

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

**Autres informations**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 12: Données écologiques**

**12.1. Toxicité**

Produit/composant : éthylène-glycol  
 Espèce : Poisson, *Oncorhynchus mykiss*  
 Durée : 96 heures  
 Test : CL50  
 Valeur : 41000 mg/L

Produit/composant : éthylène-glycol  
 Espèce : Daphnie, *Daphnia magna*  
 Durée : 48 heures  
 Test : CE50  
 Valeur : 46300 mg/L

|                   |   |
|-------------------|---|
| Produit/composant | éthylène-glycol                         |
| Espèce :          | Algues, Pseudokirchneriella subcapitata |
| Durée :           | 96 heures                               |
| Test :            | CE50                                    |
| Valeur :          | 6500 mg/L                               |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

### RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Aucun des composants n'est répertorié

#### Étiquetage spécifique

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|      | 14.1<br>ONU | 14.2<br>Désignation officielle de transport | 14.3<br>Classe(s) de danger pour le transport | 14.4<br>PG* | 14.5.<br>Env** | Autres<br>informations : |
|------|-------------|---|---|-------------|----------------|--------------------------|
| TDG  | -           | -   | -   | -           | -              | -                        |
| IMDG | -           | -   | -   | -           | -              | -                        |
| IATA | -           | -   | -   | -           | -              | -                        |

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

#### Autre

Marchandises non dangereuses conformément à Règlement sur TDG, IATA et IMDG.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2. Listes canadiennes

##### Liste intérieure / LES

éthylène-glycol est répertorié

Acide 2-propénoïque, homopolymère, sel de sodium est répertorié

#### 15.4. Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

#### 15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

#### Autre

Sans objet.



## 15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### Sources

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

### Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IMDG = Maritime internationale des marchandises dangereuses

LES = Liste extérieure des substances

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL = Limite d'exposition de courte durée

TDG = Transport des Marchandises Dangereuses

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

### Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

### Homologué par

EcoOnline

### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr